

Arrêté ministériel n° 2006-367 du 24 juillet 2006 portant modification de l'arrêté ministériel n° 96-166 du 17 avril 1996 portant fixation des règles de comptabilisation des recettes brutes des jeux

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	24 juillet 2006
Publication	Journal de Monaco du 4 août 2006 ^[1 p.3]
Thématique	Jeux d'argent (casino)

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2006/07-24-2006-367@2006.08.05>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard et notamment ses articles 18, 19 et 20 ;

Vu l'ordonnance n° 8.929 du 15 juillet 1987, modifiée notamment par l'ordonnance n° 11.789 du 24 novembre 1995, fixant les modalités d'application de la loi n° 1.103 du 12 juin 1987, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 96-166 du 17 avril 1996 portant fixation des règles de comptabilisation des recettes brutes des jeux ;

Article 1er

Voir les articles 1er, 2, 7, 10 à 14 et 30 de l'arrêté ministériel n° 96-166 du 17 avril 1996.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 4 août 2006

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2006/Journal-7857>